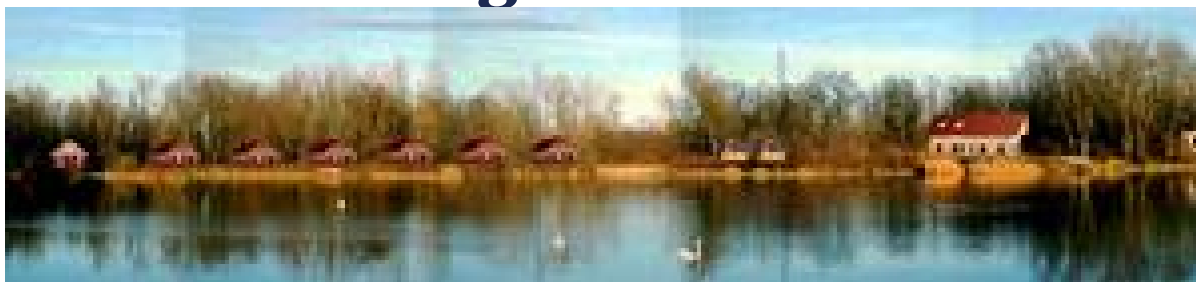


Feu vert au lagon bleu



Le projet du parc résidentiel de loisirs « Les chalets marins » à la gravière de Plobsheim. (Document remis, architecte, Marc Goetz.)

Le conseil municipal de Plobsheim a donné lundi soir un avis favorable à l'aménagement de la gravière du Langensand par deux promoteurs privés. Une dizaine de chalets en bois devraient être construits sur un côté du « lagon bleu » comme certains surnomment la gravière.

Il était 22 h lorsque le maire, Gérard Kammerer, a fait procéder au vote. Qui est contre ? Cinq mains se sont levées. Des abstentions ? Une. Qui est pour ? Seize conseillers estiment, comme le maire, que le PRL (parc résidentiel de loisirs) « Les Chalets marins » est une bonne chose pour la gravière et pour Plobsheim.

L'équilibre écologique

Le projet de PRL avait déjà été validé par le conseil municipal il y a un an environ, mais la demande de permis de construire avait été refusée parce que le projet empiétait sur une zone non constructible. Un géomètre s'est penché sur la question et les promoteurs, Arnaud Lebrument-Kérien, de Lingolsheim, et Roger Bender, d'Ostwald, ont légèrement décalé l'implantation des « Chalets marins ». Les deux promoteurs, qui seront aussi les gérants du parc, habiteront sur place tous les jours, toute l'année. En dehors du tourisme, ils comptent accueillir des séminaires d'entreprises, etc. Ils estiment que leur présence permanente, et un solide gardiennage, assureront la sécurité du site et permettront de le maintenir en bon état. « Alors qu'actuellement... »

Pour le maire, Gérard Kammerer, cet aspect de la question a joué, mais ce n'était pas l'essentiel. « Il y a quelques années, nous avons envisagé un aménagement de la gravière pour le transformer en baignade, mais ça revenait trop cher. » Il aurait fallu des équipements, du personnel, régler les problèmes de sécurité. Et aussi, une baignade aurait gravement perturbé l'état naturel de la gravière. C'est pourquoi la baignade est interdite.

« Nous gardons la maîtrise du projet »

Interrogés par questionnaire il y a quelques années, les Plobsheimois ont manifesté peu d'intérêt pour un aménagement de la gravière, dit le maire. Puis, il y a eu des projets (trois au total) venus de l'extérieur. « Nous n'avons rien demandé », dit Gérard Kammerer. « Nous avons choisi celui qui respectait le plus la nature. »

Alors, pourquoi ne pas laisser les choses en l'état ? Gérard Kammerer estime que l'occupation permanente du site réglera sans doute la question de la sécurité. Mais aussi, l'aménagement du PRL sur un quart du pourtour, permet à la commune de financer un parcours de santé autour des trois-quarts restants.

La commune va louer le terrain, environ 1,5 hectares, pour 8 € l'an (chiffre susceptible de modification), sur un bail emphytéotique de 30 ans. Pourquoi louer ? « Nous ne souhaitons pas vendre le bien communal et de cette manière, nous gardons la maîtrise du projet. Si le bail est bien ficelé, nous fixerons les limites des aménagements. » Et, à la fin du bail, tout reviendra à la commune.

L'ADEPEP prépare un événement découverte

L'Association de défense de l'environnement de Plobsheim (ADEPEP) ne voit pas les choses ainsi. Son président, Gilbert Engel, et ses amis Vincent Hudel et le biologiste Serge Dumont, estiment que c'est dommage de « bétonner » la nature, que les Plobsheimois vont perdre la maîtrise du site qui va passer dans des mains privées, que la gravière risque d'être dénaturée, même si la baignade est interdite. Ils estiment que la commune aurait dû consentir les efforts financiers pour un aménagement minimal et un nettoyage régulier.

Ils préparent un « événement découverte » pour faire connaître le site du Langensand à la population de Plobsheim et la sensibiliser à la richesse en flore et en faune de cet espace naturel.

« Qu'est-ce que M. Lebrument attend en retour de son investissement ? »

L'opposition municipale, menée par Jean-Paul Gaufillet, a voté contre le projet. Jean-Paul Gaufillet estime que la commune n'a pas de garanties suffisantes sur la viabilité du projet PRL. Ni financièrement, ni sur le plan écologique.

« Est-ce qu'on a fait une étude d'impact ? », demande-t-il. Ce n'est pas nécessaire, répond le maire, puisque la gravière en elle-même ne sera pas touchée. « Nous aimerions bien savoir ce que M. Lebrument attend en retour de son investissement. Là, il y a un manque de clarté financière. » Et il demande ce qui se passera si le projet échoue, c'est-à-dire si les deux promoteurs n'arrivent pas à boucler leur budget et que leur opération fait faillite ? « Alors, tout ce qu'ils ont construit sur le site reviendra à la commune », répond une conseillère de la majorité.

La discussion entre la majorité et l'opposition a duré presque une heure, tant sur le coût du loyer que sur ce que la commune pense gagner à ce projet (taxes d'habitation, taxe professionnelle, petites retombées sur le commerce local, surtout les restaurants sans doute). Au bout du compte, les positions n'ont pas changé, mais la majorité a approuvé le PRL.

Il reste maintenant à MM. Lebrument et Bender à obtenir le permis de construire. Les dossiers ont été déposés.

Roger Wiltz

Édition du Sam 9 juin 2007